

A Peisey-Nancroix le 30 janvier 2025

**COMMUNIQUE – ACCESSIBILITE SITE DES VERNETTES**

**A la suite de nombreuses sollicitations et interrogations d'administrés et de médias sur les raisons de la fermeture actuelle de la chapelle des Vernettes, la Commune a souhaité publier ce communiqué unique sur le sujet pour répondre aux interrogations sur son rôle dans cette situation.**

La chapelle des Vernettes, et plus généralement le sanctuaire dans sa globalité, est un bien public Peiserot. La Commune en est propriétaire au sein de son patrimoine privé depuis 1905 et la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le site a également été classé aux Monuments historiques en 1983, en reconnaissance de son importance patrimoniale symbolique.

Du fait de son affectation au culte catholique auprès de la paroisse de Saint Maurice (paroisse de Haute Tarentaise), la Grande et la Petite Chapelle, ainsi que l'oratoire, sont sous la gestion culturelle de l'Eglise, notamment pour l'ouverture et l'usage du site.

Comme vous avez sûrement pu le constater, la Chapelle est, contrairement à ces dernières années, fermée au public depuis la mi-novembre. Cette situation résulte du choix de la paroisse de retirer la mission d'ouverture du site à « l'Association Patrimoine Vivant de Peisey », qui avait été choisie par la Commune depuis le 20 décembre 2017 pour en assurer l'ouverture.

Nous remercions encore une fois, par communiqué, l'association, ses membres et sympathisants pour leur rôle et leur engagement sur le site lors de ces 6 dernières années. Un fonctionnement avec des gardiens volontaires de l'association avait été trouvé et avait permis l'ouverture 365 jours par an du site.

Du fait du souhait, unilatéral, de la paroisse, depuis la mi-2024, de retirer la garde des clefs et le droit d'ouverture du site par l'association, l'accès à l'intérieur de la chapelle se trouve limité uniquement aux heures de messe la vendredi matin pour la période hivernale.

Nous ne pouvons que regretter cette situation qui ne permet plus de profiter de ce bijou de l'art baroque dans les conditions que nous avons connues ces dernières années. Toutefois, nous souhaitons maintenir une collaboration fructueuse avec l'association pour faire vivre le riche patrimoine bâti peiserot.

Nous respectons le droit de la Paroisse d'exercer son rôle d'affectataire sur la Petite et la Grande Chapelle et espérons retrouver un cadre pérenne et indiscutable pour assurer l'ouverture la plus large possible du site.

Nous appelons les différents acteurs au calme et à la retenue que ce site doit inspirer.

  
Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD